

DELIBERATION
du CONSEIL MUNICIPAL n° 2009.66

Objet : Restaurant scolaire

**L'an deux mille neuf et le trois novembre,
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick
BARRAUD, Maire.
Date de convocation : 28 octobre 2009**

**Présents : Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, Pierre GUILLET, Michel
CROS, Michel RODEL, Guy BATTAGLINI, Eric CLO, Stéphane JODAR,
Pierre VALVERDE
Mesdames Daphné GAULT, Sylviane VANEL, Sylviane MONNOT, Noélie
LASCOLS**

Absents excusés : Annick MOURARET, Franck DENOLLY

Secrétaire de séance : Michel CROS

Pouvoir d'Annick MOURARET à Michel CROS

Pouvoir de Franck DENOLLY à Michel RODEL

Monsieur le Maire reprend à l'origine le projet concernant la construction d'un restaurant scolaire, de deux classes maternelles, et de locaux périscolaires. Dans ce projet il y a quatre points qui sont restés en attente de décision. Il s'agit

de la salle maternelle actuelle qui sera à réaménager après la rentrée des classes,
le raccordement de l'ensemble du projet au réseau d'assainissement,
la remise en forme du parking,
de la partie cuisine du Restaurant Scolaire.

Concernant ce dernier point il y a des choix à faire pour l'aménagement de la cuisine.

Monsieur le Maire propose d'installer, après consultation d'un cuisiniste, une friteuse, une sauteuse et un four mixte. Un devis estimatif nous a été produit en ce qui concerne l'installation des réseaux nécessaires, la prise en compte des contraintes réglementaires en matière de protection incendie, le déplacement de portes et de cloisons, toutes autres modifications des plans d'origine pour recevoir ces installations. Le montant de ce devis modificatif est de 1 800 Euros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents

- ♦ **APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire et valide l'aménagement de la cuisine du Restaurant Scolaire pour permettre à terme d'installer une friteuse, une sauteuse et un four mixte pour un montant de 1 800 Euros HT.**

- ♦ **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cet aménagement.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

**Le Maire :
Patrick BARRAUD**